Date de Mise en Ligne le : 07.04.2023

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Arrêté n°23/041
portant autorisation de stationnement d'un taxi

Le Maire de MAZERES ;

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-3 et L 2212-6 du Code Général des Collectivités Locales,

VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

VU les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants du Code des Transports,

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxis,

VU que l'emplacement de taxis n°3 est attribué à Monsieur VIDAL Laurent,

ARRETE

Article 1 : Monsieur VIDAL Laurent, 23 rue Gaston de Foix 09270 MAZERES est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé n° GN-505-DW marque FORD à l'emplacement Place du 11 Novembre à Mazères, en attente de la clientèle, dans les règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 : M. le Maire de Mazères est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Ariège.

Fait à **Mazères**, le 5 avril 2023

Le **Maire**
Louis ***MARETTE***

MAIRIE DE MAZERES (Ariège)